Après la Saffa

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **17 (1929)**

Heft 313

PDF erstellt am: **28.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

un membre actif de la Commission de la Paix de l'Alliance Internationale pour le Suffrage, et que nous avons plusieurs fois rencontrée à Prague, à Amsterdam, à Dresde l'automne dernier encore, où elle avait présenté un travail solidement étudié sur le Pacte Kellog.

Après la Saffa

Le Fonds de Prêts. — La situation actuelle.

N. D. L. R. — L'abondance des comptes-rendus du Congrès de Berlin d'une part, l'interruption de notre parution pendant les vacances d'autre part, nous ont empêchée de donner à nos lecteurs tous les détails et toutes les explications que beaucoup d'entre eux désiraient sur la situation actuelle, et l'emploi du merveilleux bénéfice de plus d'un demi-million de cette entreprise féminine. La séance plénière de dissolution d'ailleurs s'est terminée dans la hâte, vu l'heure beaucoup trop avancée et les discussions trop longues, et pas toujours empreintes de l'esprit que nous aurions souhaité, si bien que nombre des assistantes n'en sont pas sorties avec une idée nette de la situation actuelle. C'est donc aussi bien pour répondre au désir qui nous a été exprimé par l'une des dirigeantes de la Saffa, que pour renseigner exactement tous les milieux féminins suisses romands intéressés, que nous publions ci-après la traduction de deux articles parus au début de l'été chez notre confrère de langue allemande, le *Schweizer Frauenblatt*. Le fait qu'il y a une année, exactement, l'Exposition battait son plein ajoute encore une valeur d'actualité d'anniversaire à ces lignes.

1. Le Fonds de Prêts de la Saffa

... L'idée de ce fonds de prêts appartenant à un domaine dans lequel les femmes n'ont qu'exceptionnellement eu l'occasion de pénétrer, ne peut forcément que leur être très étrangère, et il est grandement dommage qu'à la séance de dissolution de la Saffa, le 29 juin, le temps n'ait pas permis une discussion qui aurait pu dissiper un certain nombre de malentendus. Aussi le mieux nous paraît-il d'exposer ici ce projet dans ses grandes lignes directrices, afin que, non seulement celles qui ont assisté à cette séance, mais toutes les femmes qui se sont intéressées à la Saffa, puissent trouver de la sorte réponse à leurs questions.

Pour la première fois, les femmes suisses ont à leur disposition un capital important, dont l'usage est conditionné par la prescription qu'il doit être employé à « l'amélioration de la situation économique et professionnelle de la femme en Suisse ». Mais qu'entend-on par « amélioration de la situation économique et professionnelle de la femme » ? Les meilleures conditions de formation professionnelle pour nos jeunes filles, partout où cela est nécessaire; la création ou le perfectionnement d'institutions ; l'allocation de subventions à des écoles et à des cours professionnels; la remise de bourses pour des études professionnelles complémentaires dans toutes les catégories de professions; de l'aide pour des voyages et des séjours d'études à l'étranger; de l'appui aux organisations professionnelles, et à ceux de leurs membres qui s'efforcent de se créer une situation indépendante, sans posséder pour cela le capital nécessaire; l'accès à de nouvelles carrières; de l'influence sur la législation qui peut avoir des répercussions sur l'activité économique de la femme; etc., etc.

Or, à chacun des buts inscrits à ce vaste programme, on voit s'écorner peu à peu le capital que nous, femmes suisses, possédons, du fait de la Saffa; et il n'est pas besoin d'y réfléchir longuement pour se rendre compte que, comparativement aux grandes réalisations que nous en attendons, *ce capital est très petit*, et que nous devrons l'administrer avec le plus grand soin pour qu'il puisse contribuer à l'amélioration de la situation économique et professionnelle de la femme, conformément aux statuts de la Saffa.

C'est pourquoi le projet d'un Fonds de prêts, basé sur l'emploi de l'argent à notre disposition, *utilise non seulement ce capital, mais aussi ses intérêts, en faisant travailler cet argent pour le bien des femmes*.

Voici comment: un capital, soit donc une somme ronde de 350.000 francs, est placée dans un établissement bancaire absolument sûr, et y sert de garantie pour des prêts, qui sont accordés, selon les instructions d'un Conseil d'administration à désigner, à des femmes et à des organisations féminines pour les buts suivants:

a) formation professionnelle complémentaire après des études ou un apprentissage (séjours à l'étranger, etc.);

b) fondation ou reprise d'entreprises particulières dirigées par des femmes (ateliers, commerce, magasins, etc.);

c) extension ou perfectionnement d'entreprises déjà existantes (achat de matériel, de nouvelles machines, d'outillage, etc.);

d) crédit pour des constructions (coopératives d'habitation et de bâtiment pour des maisons pour femmes seules, homes, clubs féminins, etc.);

e) mise à exécution de travaux, pour lesquels une Association se verrait obligée de réunir en peu de temps une certaine somme (par exemple: organisation d'expositions locales ou régionales, etc.).

La somme maximum avancée à une personne serait de 5.000 fr. et à une Association de 20.000 fr., le remboursement devant être effectué dans l'intervalle d'une période de 5 ans. Comme les banques engagent le triple de la valeur du fonds déposé en garantie, nous pourrions, avec nos 350.000 fr.,

---

l'avoir lu, on vend ici les livres coupés, avec une remise de 20 %. Mais seulement aux sociétaires.

Dans la boutique, vous pouvez rencontrer, si la chance vous sourit, les amis de la boutiquière: Paul Valéry, Romains, Valéry-Larbaud, Duhamel, Fargue, Paul Fort et ceux qu'elle nomme ses deux enfants: Prévost et Chamson. « Claudel passe chez moi quand il est à Paris. André Gide fréquente ma boutique. C'est un être exquis. »

« J'ai d'abord goûté Maeterlinck et les symbolistes. Puis, j'ai admiré Romains. Sa phrase concise, pleine d'idée, et sa philosophie m'enchantent. Ses livres ont contribué, plus que d'autres, je crois, à fixer mes goûts littéraires. J'aime votre Ramuz. Un de ses livres m'ayant enthousiasmée, je me suis procuré tout ce qu'il a écrit et j'ai fait une vitrine Ramuz avec une belle pancarte. »

La boutique, peinte en grisailles, est assez grande. Ses rayons et ses tables sont chargés de livres. Aux parois, des photos dédicacées d'écrivains: Jammes dans un jardin, Maeterlinck, Claudel et beaucoup d'autres. Des gens entrent, sortent, bousculent des piles de revues, choisissent un bouquin, demandent un renseignement, disparaissent dans une arrière-boutique encore plus encombrée de livres...

Mlle Monnier a pour chacun son joli sourire placide. La « religieuse des lettres »: le surnom n'est pas mal trouvé. Sa mise, qui ne s'inspire d'aucune mode présente, a quelque chose de monastique, de même sa sérénité, la candeur de ses prunelles immenses, et la douceur quasi-maternelle de ses gestes.

« Ma boutique est très vivante à certains soirs. Je sais le désir de tous les « littéraires » de connaître les maîtres de la plume. C'est pourquoi je tente des rapprochements et j'organise parfois des séances de lecture. Ici, Francis Jammes, Paul Claudel et Paul Valéry, pour ne citer qu'eux, ont lu des fragments de leurs œuvres inédites devant un assez nombreux public composé presque exclusivement de nos sociétaires les plus jeunes ».

Je m'étonne : « Ici? Vous casez ici un grand auditoire ? » — « Mais oui. Cette boutique peut contenir cent personnes, et il y a l'arrière-boutique et les couloirs. Parfois on s'empile jusque dans la cour et sur le trottoir côté rue ».

Nous passons à une question intéressante extrêmement, celle du *Navire d'argent*. C'est le titre d'une revue captivante qu'a éditée et dirigée pendant une année Adrienne Monnier avec Jean Prévost comme secrétaire de rédaction. Le *Navire d'argent*, dont sa directrice écrivait « Nous voudrions qu'il fut, comme celui de la Ville de Paris, prêt à tous les voyages, à tous les échanges, porteur d'une fortune spirituelle vouée au partage et à l'accroissement.»

La revue, si regrettablement disparue, n'a eu que douze numéros de juin 1925 à maai 1926. Les articles des maîtres y coudoyent ceux des jeunes; une part imposante et régulière est laissée à la littérature étrangère. Des inédits de Walt Whitman y ont paru; des réimpressions de vieux textes ont surpris et ravi. Une bibliographie française et étrangère est l'œuvre personnelle d'Adrienne Monnier ainsi qu'une *Gazette*, piquante revue des actualités.

accorder des prêts pour une valeur totale de 1 million de francs à des femmes ou à des organisations suisses. Les intérêts, de leur côté, seraient utilisés pour servir des subventions régulières à l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses (3.000 fr., soit l'intérêt au 5 % de 60.000 fr.), et à l'Office suisse des Professions féminines (5.000 fr., soit l'intérêt au 5 % de 100.000 fr.). Le solde constituerait un fonds de réserve destiné à couvrir des pertes éventuelles. Ce solde comporterait d'abord durant les 5 premières années, et puisque les intérêts de la quote-part encore à payer à la Ligue suisse des Femmes catholiques et à l'Union féminine suisse des Arts et Métiers (soit 50.000 fr. à chacune) nous sont acquis, 14.500 fr. et ensuite 9.500 fr., si bien qu'en 5 ans, il serait possible de porter ce fonds de réserve à 70.000 fr. environ, attendu qu'il est peu vraisemblable que, durant ces premières années, des pertes soient ressenties. En effet, l'expérience prouve que les mauvaises affaires se font seulement au bout de quelques années, quand les remboursements arrivent à échéance.

Pour renforcer ces réserves, et pour assurer davantage encore le Fonds de Prêts contre des pertes éventuelles, le projet prévoit encore une autre source de revenus, soit celle qui découlerait de l'activité d'une division féminine dans une grande banque suisse. Cette idée n'est pas nouvelle. Il y a des années que de nombreuses banques américaines ont organisé une division spéciale pour les femmes, qui s'occupent des intérêts particuliers de leur clientèle, et qui mettent à sa disposition leurs conseils en matière financière. Plus récemment, la Banque de Rotterdam, à Amsterdam, a, la première en Europe, introduit cette nouveauté sur notre continent[1]. Il serait donc parfaitement possible de créer une organisation analogue en Suisse, avec la seule différence que la commission prise par la banque sur les affaires financières faites pour le compte de femmes serait versée au Fonds de Prêts, alors qu'en Hollande et aux Etats-Unis, cet argent retourne à la caisse générale de la banque.

Ce n'est donc pas du tout, comme on en a manifesté la crainte, une concurrence aux établissements déjà existants que prévoit ce projet, mais au contraire une collaboration bien organisée. Je ne saurais pour ma part parler d'une banque féminine séparée, parce que j'y vois trop de dangers (difficultés d'organisation, questions de confiance et de risques à courir), et ce terme pompeux est à écarter complètement, parce que, ne correspondant absolument pas au projet en cause, il risque tout simplement de créer de fâcheux malentendus. Nous pouvons ajouter qu'un grand établissement bancaire suisse, avec des succursales dans toute la Suisse, est disposé à mettre notre projet à exécution, soit à ouvrir une Section féminine (à la tête de laquelle serait placée une femme), et à nous garantir pour les trois premières années une provision ferme de 5.000 francs, quel que soit le chiffre d'affaires. Ce n'est pas beaucoup, je suis d'accord, mais c'est cependant un commencement, et ce sera une affaire de règlement intérieur que de déterminer exactement avec la banque en question la somme qui, plus tard, et en cas de bon rendement de cette Section féminine, serait versée au Fonds de Prêts des femmes suisses. Cette banque se déclare également disposée à introduire peu à peu, dans toutes ses grandes succursales, des consultations financières où les femmes recevront des conseils de femmes spécialistes, qu'elles soient ou non en affaires avec cette banque. En outre, elle accepte de prendre à sa charge la plus grande partie des frais de l'administration du Fonds de Prêts (examen des requêtes, informations, administration générale, etc.), jusqu'au moment où sera prêt à fonctionner un Conseil d'administration désigné par nous. Ceci, il faut s'en rendre compte, nous épargne des milliers de francs, car, sans cela, nous aurions dû investir quelqu'un de ces fonctions contre un gros traitement, et cette économie peut encore être envisagée comme un revenu pour la Section féminine.

En échange de ces nombreux avantages, nos Associations féminines s'engageraient à faire leurs affaires financières par l'intermédiaire de cet établissement, partout où cela est possible. Là où il n'y a pas de succursales, nos Associations seraient en relations avec un établissement bancaire local, et se borneraient alors à la propagande parmi leurs membres, au moyen de conférences et d'articles de journaux dans leurs organes.

Si l'on étudie ce projet sans parti-pris, on peut maintenant se rendre compte de toutes les vastes possibilités de développement qu'il renferme, et quels immenses avantages il nous réserve pour l'avenir, à nous femmes suisses:

1. Il sera beaucoup plus facile pour nos Sociétés féminines, comme pour des femmes à titre individuel, de trouver de l'argent pour des buts généraux ou personnels.

2. Les bénéfices des affaires faites avec l'argent des femmes reviendraient partiellement aux femmes, par l'intermédiaire des versements au Fonds de Prêts.

3. Des consultations financières sûres et bien organisées correspondent à un réel besoin et peuvent éviter à des femmes bien des soucis et bien des misères. Que l'on songe à tant de

[1] La directrice de cette division féminine de la Banque de Rotterdam est Mlle Meyers, que l'Alliance Internationale pour le Suffrage a été assez heureuse pour s'attacher comme conseillère financière. Mlle Meyers a participé en cette qualité au Congrès de Berlin, en juin dernier. (*Réd*).

A la dernière page du dernier fascicule du *Navire d'argent* l'éditrice écrit: « Il est impossible de continuer sur les bases que j'avais primitivement cru possibles. J'ai dépensé le peu d'argent que j'avais, tout l'argent que Sylvia Beach a pu me donner. Nous avons dû emprunter et, comme nos librairies nous fournissent juste de quoi vivre, il faut pour nous tirer d'embarras que je me résigne à vendre ma bibliothèque particulière qui représente à peu près tout ce que je possède de plus précieux. Je ne recommencerai le *Navire d'argent* que si le besoin s'en fait sentir et si les fonds le permettent. Maintenant il est de grandes revues accueillantes aux jeunes écrivains qui ont ainsi un moins grand besoin de mon aide ». — Et voilà le dénouement assez mélancolique d'une année d'effort féminin.

J'admire de beaux livres, des éditions originales, des papiers de luxe, des dédicaces flatteuses. Paul Valéry dit tout le bien qu'il pense d'Adrienne Monnier et de son aide aux écrivains. — Duhamel écrit sur la *Pierre d'Horeb* : « à A. Monnier, secrétaire général de la Poésie française, en souvenir affectueux et fidèle». — Valéry-Larband offre son *Barnabooth* « qui a trouvé chez Adrienne Monnier un asile et une efficace protection au temps où il était en disgrâce ».

« Vous avez reconstitué votre bibliothèque privée ?» — « Mes amis ont été bien bons pour moi lors de la vente de mes chers livres. Ils ont racheté et m'ont rendu les trois-quarts au moins. »

Sylvia Beach, de qui Mlle Monnier parle si volontiers, dirige la libraire anglo-américaine du No 12, de la rue de l'Odéon, sous l'égide du grand Will. « Shakespeare and Company », tel est le nom de la librairie et bibliothèque de prêt, la meilleure que possède Paris à ce que prétend Valéry-Larbaud. Sylvia Beach édite ou propage en France les plus récentes œuvres de langue anglaise et réunit autour d'elle l'élite des jeunes écrivains anglais, irlandais et américains qui habitent Paris ou qui s'y trouvent momentanément.

Adrienne Monnier et Sylvia Beach sont de grandes amies. Elles ont une auto commune qui leur sert à courir les libraires. Miss Beach au volant, car Mlle Monnier n'est pas sportive et le déplore, la machine sert le dimanche à aller se détendre à la campagne chez les vieux parents Monnier.

La directrice de la Maison des Amis des Livres, qui pense internationalement, comme elle dit, connaît à fond les littératures anglaise, américaine et allemande (du moins en allemand jusqu'à Goethe) et est une traductrice admirable à qui n'échappe aucune nuance et qui excelle à trouver en français les mots qui plaquent exactement.

La Maison des Amis des Livres n'avait jusqu'à présent édité que peu de chose en dehors du *Navire d'argent*. Mais en mars de cette année vient de paraître la traduction française de l'*Ulysse* de James Joyce, le célèbre écrivain irlandais fixé à Paris. L'original anglais d'*Ulysse* avait paru en 1922 grâce au dévouement de Miss Sylvia Beach. Ce livre étrange, monstrueux, qui a eu un retentissement fou dans tous les pays de langue anglaise, risque fort de provoquer en France des discussions enragées. Pendant

femmes qui sont brusquement obligées, par la mort ou la maladie de leur mari, de s'occuper d'affaires d'argent dont elles ne comprennent pas le premier mot ! Et le fait que ces consultations seraient organisées sans idée de gain particulier les rendrait encore plus utiles.

4. Nous nous trouverions ainsi, nous, femmes, en relations étroites avec un grand établissement financier, et la nécessité de gagner de nouvelles forces féminines à l'accomplissement des tâches ainsi nouvellement créées contribuerait à ouvrir aux femmes un nouveau champ d'activité, où elles n'ont encore que peu pénétré jusqu'à présent, et qui peut leur offrir de belles perspectives d'avenir.

5. Et enfin, cette nouvelle organisation féminine pourrait devenir le point de départ de nouvelles activités de tout ordre pour notre mouvement, en apportant un appui financier à nos Associations. Car, du moment que des réserves suffisantes seraient constituées, il pourrait être attribué, en plus des deux subventions mentionnées plus haut (à l'Alliance et à l'Office des Professions féminines), une autre part des intérêts annuels, à titre de subvention également, à telle œuvre féminine qui en aurait un beoin spécial.

Tel est, brièvement exposé, le projet du « Fonds de la Saffa ».

Les objections qu'on lui fait sont nombreuses, et quelques-unes sont dans une certaine mesure justifiées. Celle qui est le plus souvent mise en avant est la question du risque à courir, et la crainte que, trop de pertes étant subies, tout notre capital ne doive un beau jour, pour les couvrir, être investi dans un fonds mal assuré. Il est facile de répondre que ce Fonds n'est pas une caisse de secours, mais une organisation de garantie *sur des bases purement commerciales,* qui s'assurera de très près à qui elle avance de l'argent, et qui ne l'avancera que pour des buts nettement déterminés. Il est, en outre, prévu que toute demande de prêt doit être accompagnée de la caution d'une personne solvable, de telle façon que le Fonds n'aura, dans la règle, qu'à garantir la moitié de la somme avancée. En outre, le capital sera contingenté, c'est-à-dire que l'on ne pourra pas, pour une année, avancer plus d'une somme déterminée, et ceci seulement à des membres des 29 Sociétés suisses intéressées. Enfin, les Sociétés de crédit déjà existantes de l'Union suisse des Paysans pour agriculteurs et petits cultivateurs, de la Section saint-galloise de l'Union des Arts et Métiers pour les chefs d'entreprise de Saint-Gall, de l'Union suisse des Commerçants pour les employés âgés, — toutes ces Associations prouvent par leurs rapports, d'une manière unanime, que, si elles reçoivent de nombreuses demandes de prêt, une bonne partie en est immédiatement écartée, tout simplement parce que les conditions requises ne sont pas observées. Les bureaux de consultations financières peuvent être aussi en ce domaine d'une utilité toute spéciale, en déconseillant à des femmes qui n'ont pas les capacités voulues de se lancer à l'aventure dans une entreprise où elles n'ont aucune chance de succès.

Le doute a été également formulé que ces bureaux puissent fonctionner sans arrière-pensée de gain de la part de la banque. Mais une soupape de sûreté existe du fait qu'une banque ne peut pas actuellement donner de faux renseignements à sa clientèle sans être déconsidérée !

Le point capital, qui doit être envisagé en dépit de toutes les objections, est celui-ci: L'idée d'attirer et de grouper la clientèle féminine autour d'une banque est dans l'air. L'Amérique et la Hollande l'ont déjà réalisée; d'autres pays suivront cet exemple, et les banques suisses ne resteront certainement pas en arrière dans cette forme de propagande. La question se pose donc de savoir si nous voulons, nous femmes suisses, profiter de la belle occasion qui s'offre à nous de gagner de l'influence dans un domaine aussi important que celui de la finance nationale ? ou bien si nous voulons la laisser passer et attendre que cette idée ait été réalisée sans nous, par une banque, sans que nous soyons consultées, et sans que nous puissions rien retirer des affaires faites avec notre argent pour le profit de notre effort ? [1]

Anna Martin.

II. La situation actuelle

...La liquidation de la Saffa s'est faite de façon tangible par la clôture et la dissolution de l'Exposition. L'Assemblée plénière du 29 juin dernier (constituée, rappelons-le, par les déléguées des Associations suisses ayant organisé la Saffa, les déléguées des Commissions cantonales, celles du Comité d'organisation et le Bureau élu de la grande Commission de l'Exposition) a décidé de dissoudre tous les Comités désignés de façon si amusante par des initiales (O. K., D. K., F. K., etc.), tous les groupes et les Comités administratifs, et finalement elle-même. Mais il faut se rendre compte que le Bureau élu par les Associations suisses, sur l'initiative de l'Alliance, de l'Union féminine suisse des Arts et Métiers, et de la Ligue suisse des Femmes catholiques, ne peut être dissous que par celles qui l'ont élu, soit les Associations que nous venons de mentionner. Il est donc nécessaire, comme ce fut d'ailleurs le cas pour le Congrès des Intérêts féminins de 1921, qu'ait encore lieu une séance finale de celles des Associations féminines suisses qui ont décidé et voulu la Saffa; et par conséquent, il est évident que la Commission d'étude désignée lors de cette dernière séance plénière doit présenter un rapport et des propositions aux Associations suisses, et que la décision dernière quant à l'emploi du « Fonds de la Saffa » (mais non pas quant à l'emploi du bénéfice net, qui a été prise par la dernière Assemblée plénière) appartient à ces Associations suisses, qui ont fait la Saffa. Comme la Ligue suisse des Femmes catholiques et l'Union féminine suisse des Arts et Métiers ont trouvé préférable, pour une rapide mise en œuvre de leurs tâches respectives, de toucher une somme déterminée, et de se désintéresser du Fonds de la Saffa, elles n'ont donc plus de voix au chapitre.

On nous a demandé de divers côtés pourquoi la proposition dite proposition B. prévoyait cette éventualité, et pourquoi la première Association initiante, l'Alliance, n'était pas traitée sur le même pied que les deux autres. Nous pouvons d'abord répondre que l'argent est toujours là, et que la possibilité subsiste de verser à l'Alliance la même somme qu'aux autres organisations. Mais elle a préféré attendre, parce qu'était surgie une

---

cinq ans, Adrienne Monnier a veillé aux destinées de la traduction d'*Ulysse*, et ensuite, pendant cinq mois, elle a donné le meilleur de son temps aux corrections et à l'édition. Elle a voulu donner cette œuvre épique, prodigieuse, — et scandaleuse par endroits — dans toute son intégrité et même si on ne goûte pas *Ulysse*, il faut louer l'éditrice d'être si entièrement dévouée à la gloire d'un écrivain qu'elle prise.

Adrienne Monnier connait tous ceux qu'il est intéressant de connaître à Paris ou ailleurs. Le jour où paraîtront ses mémoires, — car elle les écrira, je l'espère — il y aura de bons moments pour tous ceux que ravit la spirituelle verdeur de ses anecdotes. « Il y a quelque temps, Marie Laurencin me fit l'honneur de désirer faire mon portrait, raconte-t-elle. Oui, dis-je, mais je voudrais savoir si vous me laisserez mon nez, je n'en ai pas beaucoup, mais justement, j'y tiens ». Marie me regarda un moment et répondit: « Je ne vous vois pas avec un nez. » J'ai donc préféré me passer de portrait. Je pense maintenant que j'ai eu bien tort d'attacher tant d'importance à mon nez. Quel orgueil stupide ! Les anges rebelles ont été chassés du ciel pour de moindres présomptions. — Que de choses sont données à ceux qui ne tiennent pas trop à leur nez ! » Je vais quitter, avec quel regret, la boutique et la boutiquière et je risque une dernière question : « Etes-vous féministe, Mademoiselle? » — « Je ne me rattache pas au mouvement féministe, mais je fais ici, en somme, du féminisme pratique. »

Une porte s'ouvre et se referme, la calme rue de l'Odéon coule entre ses maisons grises, je serre sous mon bras replié la collection du *Navire d'argent* que la charmante femme m'a donnée en souvenir de ma visite. J'ai vécu des minutes charmantes et deux vers me trottent dans la tête :

Par delà l'heure humaine et le temps infini
Mon cœur est embaumé d'une odeur immortelle.

Jeanne Vuilliomenet.

[1] Nous savons que Mlle Martin, la Commissaire générale de la Saffa, dont toutes les participantes à l'Exposition ont apprécié les compétences hors lignes, et l'initiatrice de ce remarquable et original projet de Fonds de Prêts, ne demande qu'à discuter celui-ci avec toutes celles qu'il intéresse, afin de le faire mieux comprendre. Toutes les demandes d'explication comme toutes les objections seront donc accueillies avec grand plaisir. (*Réd.*)

nouvelle grande idée dont elle désirait la mise à l'étude, et elle espère chaudement qu'il sera possible, au moyen du « Fonds de la Saffa », de conserver d'une manière ou d'une autre l'union des Associations féminines suisses pour une tâche commune. [1]

La proposition que le Comité d'organisation a soumise à l'Assemblée a été le résultat de longues négociations et d'études approfondies. Si un groupement féminin estime que son travail spécial peut être mieux accompli par ses méthodes particulières, et naturellement par ses moyens propres, et que ce groupement constitue une minorité, il est évidemment préférable que la majorité ne le contraigne pas à continuer sa coopération, quand bien même les motifs invoqués pour cette coopération peuvent être excellents. C'est librement que nous avons parcouru ensemble une partie du chemin, et c'est librement que nous nous séparons, pour nous retrouver de nouveau librement (de cela, je suis absolument sûre !) quand un nouveau but d'action commune se présentera à nous. La femme moderne est opposée à toute contrainte, que ce soit dans l'éducation, au foyer, dans l'exercice d'une profession, ou dans l'Etat ! Ce n'est que lorsqu'il existe un sentiment intérieur puissant d'unité, une volonté ferme de coopération que peut prospérer une œuvre — la Saffa en est l'expérience inoubliable ! C'est pourquoi cette séparation d'avec deux autres groupements féminins n'est qu'apparente : nous continuons en pleine compréhension réciproque les tâches différentes que nous impose la situation actuelle, et nous sommes toujours prêtes à reprendre notre collaboration. Le féminisme, tel qu'on le comprend à l'Alliance suivra sa route et espère trouver par l'intermédiaire du Fonds de la Saffa force et encouragement: puisse la Commission d'étude réussir à présenter « dans le délai d'une année » comme cela lui a été prescrit, une proposition qui constitue la digne conclusion de notre Saffa !

S. Glaettli-Graf.

[1] Rappelons que l'Assemblée plénière du 29 juin a voté par 39 voix contre 23 le *principe* du projet dit projet B. présenté par le Comité d'organisation, et qui prévoyait la répartition de 279.000 francs entre diverses Associations et le maintien d'une somme de 353.000 fr. en un fonds unique. Une commission de 13 membres fut nommée séance tenante pour examiner la destination de ce fonds unique, dit « Fonds Saffa », en tenant compte du projet présenté de la création d'une caisse de prêts pour femmes. Les représentantes de quelques cantons, Genève, Zurich, Vaud, notamment, avaient instamment demandé que ce Fonds fût plus considérable, (500.000 fr.), estimant que l'éparpillement de cette somme importante était déplorable, alors que les déléguées des cantons catholiques, de la Ligue des Femmes catholiques et de l'Union féminine des Arts et Métiers auraient voulu une répartition des 600.000 fr. de bénéfice de la Saffa entre un plus grand nombre de Sociétés. La solution adoptée a donc été un compromis entre ces deux points de vue diamétralement opposés, mais, comme on l'a dit plus haut, la Ligue catholique et l'Union des Arts et Métiers se sont vu attribuer chacune 100.000 fr. dont la moitié payable tout de suite, et la 2me moitié au bout de 5 ans, sans intérêt, et ont renoncé de ce fait à tout droit sur les décisions encore à prendre, et sur le solde disponible. *(Réd.)*

Dames de passage à Genève

en SEPTEMBRE trouvent accueil cordial, chambres, et petit déjeuner au **Foyer de l'Ecole d'Etudes sociales,** Rue Toepffer, 17

Ecole d'Etudes sociales pour femmes - Genève

subventionnée par la Confédération

Semestre d'hiver : 23 octobre 1929-22 mars 1930

Culture féminine générale : Cours de sciences économiques, juridiques et sociales
Préparation aux carrières d'activité sociale (Protection de l'enfance, surintendance d'usines, etc.), d'administration, d'établissements hospitaliers, d'enseignement ménager et professionnel féminin, de secrétaires, bibliothécaires, libraires.
Cours d'infirmières-visiteuses en collaboration avec la Croix-Rouge.

Des auditrices sont admises à tous les cours

Ecole de Laborantines (Auxiliaires de laboratoire) sous la direction d'une Commission spéciale.

Programme 50 ct. et renseignements par le secrétariat rue Ch.-Bonnet, 6.

Foyer de l'Ecole d'Etudes sociales

Téléphone 51-193 — Rue Tœpffer, 17 — GENÈVE

Cours ménagers par séances de 3 h. ou par séries de 10 et 20 leçons.

CUISINE, COUPE ET CONFECTION, MODE ET LINGERIE
RACCOMMODAGE, REPASSAGE, BRODERIE, ETC.

Semestre d'hiver : 16 septembre au 29 mars

Le Foyer reçoit comme pensionnaires des étudiantes de l'Ecole, des **élèves ménagères,** et forme des **gouvernantes de maison.**

Alliance Internationale pour le Suffrage et l'Action Civique et Politique des Femmes

Bureau Temporaire de Genève

du 26 août au 21 septembre 1929

dans les locaux du **„ FOYER FÉMININ " Cours-de-Rive, 11**

(A 3 minutes de la Salle des Assemblées de la S. d. N.)

Ouvert toutes les après-midi (sauf le dimanche), de 2 heures à 6 heures

Téléphone No. 40.034

LORSQUE TU SERAS VIEUX,

qui te donnera les moyens de vivre ? Les économies accumulées dans les bonnes années !

Adresse-toi donc en toute confiance à l'un des 66 sièges de la **BANQUE POPULAIRE SUISSE** et laisse-toi conseiller par elle pour le placement avantageux de tes économies.

Genève. — Imprimerie Paul Richter, rue Dr Alfred-Vincent, 10.